

# AVIS DE LA FSSSCT-SD12 DU 20/06/2024

Avis	Réponse de l'administration
<p>1. La FSSSCT12 demande que les référentes départementale VDHAS de l'académie participent à la commission d'analyse de la cellule de veille "Stop violence". En effet, il n'y a qu'une représentante des personnels dans cette commission, or il est de leur mission de participer à la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement."</p>	<p>Cette demande est hors du champ de compétence de la présidente de la FSSSCT-SD 12. La demande a été transmise à l'échelon académique.</p>
<p>2. Les membres de la FSSSCT12 sont conscients que les textes n'exigent la mise en place que d'une référente ou d'un référent VDHAS académique. Toutefois, dès lors qu'il existe des déclinaisons départementales dans notre académie, nous demandons à ce que les missions de la référente VDHAS départementale soient clairement définies.</p>	<p>Cette demande est hors du champ de compétence de la présidente de la FSSSCT-SD 12. La demande a été transmise à l'échelon académique.</p>
<p>3. La FSSSCT12 demande que les membres de la FS et notamment la référente VDHAS de la FS soient formées aux questions des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement.</p>	<p>Cette demande est hors du champ de compétence de la présidente de la FSSSCT-SD 12. La demande a été transmise à l'échelon académique.</p>
<p>4. La FSSSCT12 demande à la DASEN de formuler un droit de réponse, dès que nécessaire, aux médias mettant en cause les personnels.</p>	<p>Mme le DASEN, présidente de la F3SCT-SD apporte son soutien à toutes les équipes. Elle prend note de cette demande qui est à examiner en contexte.</p>
<p>5. La FSSSCT12 demande que l'administration informe, par écrit, les personnels mis en cause ou victimes, de leur droit à porter plainte et les accompagne dans leurs démarches.</p>	<p>Le « Protocole en cas d'agression physique ou verbale d'un personnel », disponible sur le site de la DSDEN et déjà envoyés aux écoles et circonscriptions et établissements rappelle la marche à suivre.</p>